

Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **31 (1943)**

Heft 638

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-264861>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Soutenez votre „Mouvement“ en réservant votre clientèle aux maisons et institutions qui l'utilisent pour leur publicité

...A LAUSANNE

ÉCOLE PARTICULIÈRE

Mesdames PIOTET
Pontaise, 15 - LAUSANNE - Tél. 2.92.27
Classes de 4 à 18 ans - Cours commerciaux
On accepte quelques pensionnaires

„LE CARILLON“ Place Chauderon
LAUSANNE
Restaurant - Tea-room sans alcool
Restauration soignée à prix modiques
Son Tea-room

ville de la femme mariée, le texte authentique n'était pas en ma possession pour en juger.

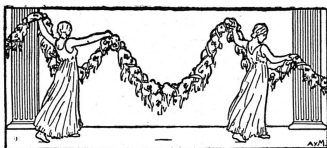
Si, effectivement, la capacité déjà étendue par la loi de 18 février 1938 a subi quelques nouvelles extensions, il ne faudrait pas s'exagérer la portée de cette réforme. En particulier, il n'est pas exact de dire que, sous le régime de la communauté des biens (qui est, ne l'oublions pas, celui des gens mariés sans contrat, qui forment la grosse majorité), le mari cesse de pouvoir disposer des biens communs, sans le consentement de sa femme. L'art. 1421 ainsi conçu n'a point été modifié: «Le mari administre seul les biens de la communauté. Il peut les vendre, aliéner et hypothéquer sans le concours de la femme». Les donations immobilières étaient déjà interdites; seules certaines donations mobilières encore permises ne le sont plus, mais cette prohibition est illusoire, car un don manuel est incontrôlable.

Quant au «mandat domestiques» de la femme, le nouvel article 220 ne fait que confirmer la jurisprudence établie.

En terminant, un exemple typique de la portée de cette «nouvelle» législation. Autrefois la femme ne pouvait être marchande publique sans le consentement de son mari (art. 4 Code commerce). Le nouveau texte affirme au contraire que la femme peut être marchande, à moins que son mari ne s'y oppose, mais l'inscription de la femme au registre du commerce exige désormais une déclaration de non-opposition du mari!...

Croyez-moi, etc.

T. F.



A travers les Sociétés

Chez les jeunes coopérateurs.

Nous avons sous les yeux le 3^{me} Bulletin de Soyons unis, qui rend compte de l'activité et des diverses manifestations coopératives de l'organisation Pour l'enfance et pour la jeunesse. Il contient en outre un résumé du second cours pour éducateurs, à Freidorf en août 1942, ainsi qu'une liste bibliographique de titres pouvant intéresser ceux-ci.

A côté des «Coopératrices scolaires», il existe encore des groupes extra-scolaires comprenant amis et sympathisants.

Dès l'automne 1942, le comité de Pour la jeunesse a décidé de travailler à la constitution d'une

Petit Courrier de nos Lectrices

S. B. (Lausanne) à une mère embarrassée sur le métier à donner à sa fille. — Tout d'abord, n'en fais pas une fonctionnaire fédérale, car ta fille est richement douée, et là, un barrage infranchissable est opposé aux talents féminins: «Pas de femme dans les emplois supérieurs». N'en fais pas une factrice, car là non plus, pas d'avenir, ni même de sécurité dans le gagne-pain. Le Conseil fédéral l'a affirmé à M. Perréard, conseiller national de Genève: les femmes factrices ne sont que des bouche-trous, en cas de mobilisation et pour assurer au sexe fort des jours de repos légaux. On continue de traiter les femmes et le travail féminin avec une désinvolture (l'emploi un mot poli) qui devrait faire se lever les femmes ayant du cœur et non pas seulement une âme docile. Mais il faut croire que les âmes dociles sont en majorité. On ne saurait calculer le tort que cela fait aux femmes en général.

Et, en plus, de ce continu renvoi à notre ménage et à celui des autres, qu'entend-on de la part de nos autorités? Des appels à des devoirs plus grand et plus absorbants! Dans des séances de propagande n'en vient-on pas à agiter l'idée de rendre le Service Complémentaire Féminin obligatoire si l'enrôlement volontaire reste insuffisant! M'expliqueras-tu comment l'on peut ainsi concilier des demandes et des restrictions! Il comment on peut à la fois retirer et réclamer, refuser et exiger?...?

Un abonné de vieille date. — L'appel en faveur des gardes-malades, paru dans le Mouvement Fé-

...A GENÈVE

Hôtel des Familles

GENÈVE

„Christliches Hospiz“
en face de la gare

TOUT CONFORT

Chambre depuis Fr. 4.50

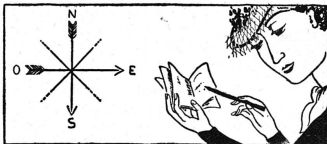


Vous trouverez chez
M. BORNAND
8, Cours de Rive (Angle rue Pierre-Fatio)
Tous genres de meubles en fer et rotin
Téléphone 4.98.07

organisation suisse, donc plus étendue, ayant pour but de coordonner, de soutenir, d'inspirer toutes activités, actuelles et futures, travaillant dans le même esprit, et dès cette date sont considérés comme membres tous ceux qui donnent leur adhésion et accordent une subvention à la dite organisation.

Il convient d'ajouter que le deuxième cours pour éducateurs, réuni dans le Séminaire coopératif de Freidorf, a compté environ trente participants, et ceci encore: au congrès de la Société pédagogique romande (Genève, septembre 1942), M. Cachemaille, en présentant sa coopérative scolaire, a souligné l'importance pour la vie civique de l'enfant de la vie dans une coopérative.

M.-L. P.



Garnet de la Quinzaine

Samedi 1^{er} mai:

BADEN (Argovie): Cours de week-end de la Branche suisse de la Ligue de Femmes pour la Paix et la Liberté: Sujet: La question juive. — 15 h. 45: La contribution juive à la civilisation: M^{lle} E. Rotten (Saarbrücken). — 19 h. 30: (Temple de l'Eglise réformée): L'esprit de l'Ancien Testament: le pasteur Lejeune (Zürich).

Dimanche 2 mai:

LAUSANNE: Association du Costume vaudois. Buffet de la gare, 11 h. 30: Assemblée générale annuelle de délégués.

Id.: MORGES: Association agricole des Femmes vaudoises, Casino, 10 h.: Assemblée générale annuelle, puis visite de l'Ecole d'agriculture de Marcelin.

Id.: PAYERNE: Associations des Marcelines, 10 h.: Salle du Tribunal: Assemblée générale annuelle.

ministre du 3 avril 1943, m'a fait grand plaisir, car le sort de ces auxiliaires si précieuses, mais pas toujours assez appréciées des médecins, mérite certainement une amélioration sous tous les rapports. Ce qui manque, à mon avis, aussi à nos infirmières genevoises ou pratiquant à Genève, c'est par exemple un de ces homes comme il en existe dans d'autres cantons où, après une tâche généralement attristante, elles puissent venir se délasser et puiser un peu de courage, si elles se sentent accablées. Ce home procurerait aussi à nos infirmières un sentiment de sécurité pour leur vieillesse, problème angissant pour un grand nombre d'entre elles. Mais, hélas, la Section Genevoise de l'Alliance Suisse des gardes-malades, dont l'activité bienfaisante m'est particulièrement connue, ne dispose pas de moyens financiers pour un tel projet et ce n'est donc guère que par des dons ou un legs qu'il pourrait être réalisé. Avis aux anciens malades qui gardent de la reconnaissance à leurs infirmières!

G. M. (Genève) — Ayant lu avec intérêt le compte rendu paru dans le dernier numéro du Mouvement de la «Journée cantonale» des femmes zurichoises, je voudrais savoir où l'on peut se procurer le texte de la conférence prononcée ce jour-là par M. Jean Mussard (Bienne), et qui, paraît-il, a été déjà publiée en brochure? En effet, le sujet traité (problèmes d'ordre économique et spirituel de l'après-guerre) mérite que l'on s'y applique, et d'après tout ce que j'ai entendu dire de la personnalité de M. Mussard, nous pouvons apprendre beaucoup de ses idées. Merci à l'avance à qui voudra ou pourra me renseigner.

BONNETERIE DURUZ

PLACE DES EAUX-VIVES, 5

LAINES DURUZ

CROIX-D'OR, 3

Maison de confiance. Prix raisonnables.

POMPES FUNÈRES OFFICIELLES

de la Ville de Genève, Carouge et Lancy
5, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5, au 1^{er}

Téléphone: 4.32.85 (permanent)

EN CAS DE DÉCÈS

s'adresser au téléphoniste de suite à l'adresse ci-dessus
FORMALITÉS GRATUITES

Foyer de la Femme

1, Rue de la Vallée

Chambres et pension
pour dames et jeunes filles
Prix modérés. Tél. 4.59.93

Id.: BADEN (Argovie): 11^{me} journée du Cours de week-end de la Branche suisse de la Ligue de Femmes pour la Paix et la Liberté: 9 h. 30: L'histoire des Juifs en exil: le Grand Rabbini L. Rothschild (Bâle). — 11 h.: Le mouvement chadidiste: M^{lle} de Benndemann. — 14 h. 45: Le sionisme: Dr. Jucker. — 15 h. 30: Antisémisme et secours aux réfugiés: M^{lle} Baumgarten -de Salis (Bâle).

Lundi 3 mai:

GENÈVE: 11^{me} Cours d'Hygiène mentale de l'Enfance, Aula de l'Université, 17 h.: Allocation de M. le Conseiller d'Etat Lachenal, président du Département de l'Instruction publique: Dépistage des troubles de l'affectivité chez l'enfant: M. A. Rey, chargé de cours; 18 h.: Pathologie de l'instinct: le Dr. Brantmay.

Mardi 4 mai:

GENÈVE: Suite du Cours d'Hygiène mentale, Institut des Sciences de l'Education, 9 h.: La méthode scout et l'éducation du sentiment: M. V. Schaller; Cas de troubles affectifs: M. L. Cabuzat. — 14 h.: Visite d'écoles-institutions. — 17 h.: Aula de l'Université: Psychologie de l'affectivité: M. le prof. J. Piaget; 18 h.: L'action religieuse et les problèmes affectifs de l'intérêt: M. l'abbé Corbat. — 20 h. 30: Soirée offerte aux participants.

Mercredi 5 mai:

GENÈVE: Suite du Cours d'Hygiène mentale, Institut des Sciences de l'Education, 9 h.: Problèmes affectifs et direction d'écoles: M. G. Lecoultrier; Cas de troubles affectifs: M^{lle} Pittard. — Visite d'institutions et de classes. — 17 h. Aula de l'Université: Troubles affectifs et méthodes scolaires de traitement: M. E. Laravoire; 18 h.: La vie affective et la psychanalyse: le Dr. H. Flournoy.

Alliance Nationale de Sociétés féminines suisses

Hérisau et Teufen, fin avril 1943.

Mesdames et chères Alliées,

Nous avons le plaisir de vous convier déjà aujourd'hui à notre Assemblée générale qui aura lieu à St-Gall les 25 et 26 septembre. Veuillez nous réserver ces dates et nous envoyer vos propositions pour l'assemblée, au plus tard jusqu'au 15 juin. A notre ordre du jour devraient figurer des problèmes pressants de l'heure actuelle; c'est pourquoi nous vous demandons de nous dire ce qui vous importe particulièrement.

Nos Commissions d'études législatives et d'hygiène étudient actuellement les possibilités d'une assurance-maternité qui doit combler un vide dans nos assurances-maladie existantes. Cette assurance-maternité représentera pour beaucoup de mères de situation modeste une consolation et une sécurité. Une proposition à cet effet de M. W. Gisiger, président du Concordat des caisses d'assurances maladies suisses, est déposée auprès de l'Office fédéral pour les assurances sociales. Nous vous prions de rendre le public attentif à la nécessité de l'assurance-maternité, de le gagner à cette cause, pour que sa réalisation ne rencontre pas trop d'obstacles.

La Commission d'études législatives a aussi repris l'étude de la nationalité de la femme mariée, ce problème étant redevenu actuel, parce que la France, par exemple, n'accorde la nationalité à une étrangère épousant un Français que si elle en présente la demande avant le mariage. Qu'elle omette de le faire par ignorance ou pour d'autres raisons, elle n'en perd pas moins sa nationalité suisse et de ce fait devient apatride. Les inconvénients et les détresses que cela entraîne sont évidents. Si vous avez connaissance de cas précis où la perte de la nationalité suisse a créé des difficultés spéciales à une femme mariée à un

...A VEVEY

Epicerie Fine et Spécialités

Maison JACCARD-ARDIN V E V E Y

Simplon 33 Téléphone 5.22.41 Produits diététiques

Beau choix de Corsets, Ceintures, Gaires, Soutiens-gorge.

Mesures - Réparations - Transformations
Corsets Gaby 6, Place de l'Ancien-Port
A. BASSIN VEVEY

FREY - WICKY

TISSUS - VEVEY

Trousseaux - Draperies
Toileries - Soieries

Judi 6 mai:

GENÈVE: Suite du Cours d'Hygiène mentale, Institut des Sciences de l'Education, 9 h.: Méthodes scout d'éducation: M^{lle} Odette Darier. — 14 h. 30: Leçon à la clinique psychiatrique: le Dr. F. Morel.

Vendredi 7 mai:

GENÈVE: Suite du Cours d'Hygiène mentale, Institut des sciences de l'Education, 10 h.: Enfant avec des enfants difficiles: M^{lle} B. Richard, juge assesseur; Séminaire médico-pédagogique. — 12 h. 30: Repas de clôture.

Samedi 8 mai:

GENÈVE: Fin du Cours d'Hygiène mentale, Institut des sciences de l'Education, 10 h.: Enfant avec des enfants difficiles: M^{lle} B. Richard, juge assesseur; Séminaire médico-pédagogique. — 12 h. 30: Repas de clôture.

LE BULLETIN

du Conseil International des Femmes

rend compte des activités et défend les intérêts féminins à travers le monde; paraît en trois langues: français, anglais et allemand.

Prix de l'abonnement annuel: Fr. 4.50 suisses.

On s'abonne auprès du Conseil International des Femmes, 37, rue des Pâquis, Genève.

Demandez

le MOUVEMENT FÉMINISTE

dans les kiosques de l'

AGENCE NAVILLE

Imp. H.-P. RICHTER, rue Alfred-Vincent, 10, GENEVE

étranger, veuillez les signaler à la présidente de la Commission d'études législatives, M^{lle} A. Quinche, Rue Etraz, 20, Lausanne.

Nous vous signalons aussi que la Centrale fédérale d'économie de guerre a adjoint à son service de renseignements un groupe d'économie ménagère; celui-ci est présidé par Mme Zublin-Spiller, et se propose de faire connaître dans le public féminin et de l'aider à mettre en pratique les nombreuses prescriptions concernant le rationnement et la réglementation de la consommation. Veuillez donc adresser toute question touchant l'alimentation de guerre, de même que vos suggestions et des articles destinés à la presse, à l'Office de guerre pour l'alimentation, Groupe d'économie ménagère, Monbijoustrasse 34, Berne.

L'aide aux paysannes surchargées est, vous le savez toutes, un de nos devoirs les plus pressants. En plus de l'action de secours déjà existante, on demande de toutes parts des travailleuses éprouvées, soit dans les effectifs des SCF, soit dans les organisations du Service civil. Aussi avons-nous demandé à l'Office fédéral de l'Industrie, des arts et métiers et du travail de faire bénéficier des allocations pour perte de salaires les travailleuses sociales, maîtresses d'écoles ménagères, fröbeliennes, gouvernantes de ménages collectifs, qui, tout en ayant terminé leurs études, sont encore sans place. Nous espérons ainsi amener à l'aide aux paysannes un personnel vraiment utile. Nous vous prions de faire de votre côté ce qui vous est possible dans ce sens.

Quatre nouvelles sociétés se sont affiliées à l'Alliance: le Centre de liaison de Neuchâtel, la Section de Colombie de la Ligue suisse des femmes abstinences, l'Union des femmes de Waldstatt (App) et le Groupe féminin du Landersing des Indépendants. Nous leur souhaitons à toutes une cordiale bienvenue, et espérons travailler avec elles aux lourdes tâches qui nous attendent dans un esprit de sympathique compréhension.

Avec nos salutations les meilleures.

Pour le Comité de l'Alliance:
Clara NEF, Alice RECHSTEINER.